



**Évaluation du *cluster***  
**« Psychologie, Logopédie, Éducation »**  
**2015-2016**

**RAPPORT D'ÉVALUATION**

**Université de Liège (ULg)**

**Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale**  
**Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation logopédie**  
**Master en Sciences psychologiques**  
**Master en Logopédie**  
**Master en Sciences de l'éducation**

Comité des experts :

M. Pascal MARQUET, président

Mme Brigitte ALBERO, M. Guy DESEYN, M. George HOEFFLIN,  
M. Michel FAYOL, Mme Mireille MATHIEU, M. Jean-Michel MUHIRE,  
Mme Mallory SCHAUB GELEY et Mme Françoise STEGEN, experts.

**17 juin 2016**

## INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*<sup>1</sup> « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné<sup>2</sup>, mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 2, 3 et 4 mars à l'Université de Liège (ULg) pour évaluer les programmes de bachelier de Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale, de bachelier de Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation logopédie, de master de Sciences psychologiques, de master de Logopédie et de master de Sciences de l'éducation. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, ainsi que les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 51 membres du personnel, 26 étudiants, 14 anciens étudiants, 10 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de réaliser un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués et de proposer des recommandations pour aider la Faculté (FPLSE) à optimiser son plan d'action. Il reprend la structure du référentiel AEQES<sup>3</sup> en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour conduire son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

---

<sup>1</sup> Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : [http://www.aeqes.be/calendrier\\_intro.cfm](http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm) (consulté le 15 mars 2016).

<sup>2</sup> La composition du comité des experts et le bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : [www.aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://www.aeqes.be/experts_comites.cfm) (consulté le 2 mars 2016).

<sup>3</sup> AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : [http://www.aeqes.be/infos\\_documents\\_details.cfm?documents\\_id=246](http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246) (consulté le 2 mars 2016).

## PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université de Liège (ULg), créée en 1817, dépend en tant qu'institution publique du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et fait partie du Pôle académique Liège-Luxembourg. L'ULg est une université publique complète qui compte 20.000 étudiants et se déploie sur quatre campus auxquels s'ajoutent deux sites internationaux. Elle compte dix facultés (Philosophie et Lettres, Droit et Science politique, Sciences, Médecine, Sciences appliquées, Médecine vétérinaire, Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation, Gembloux Agro-Bio-Tech, Architecture) et une École de gestion (HEC). Elle propose 38 formations de bacheliers et plus de 200 formations de masters, des formations de 3<sup>e</sup> cycle (doctorat et formation doctorale), des formations à l'enseignement (AESS et CAPAES) ainsi que diverses formations continues. Elle compte environ 530 unités de recherche et une vingtaine de centres de recherche interdisciplinaires.

Présente sur les campus du centre-ville et du Sart-Tilman, la Faculté des Sciences de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation (FPLSE) offre deux bacheliers en Sciences psychologiques et de l'éducation, l'un à orientation générale, l'autre à orientation logopédie ainsi qu'un master en Sciences psychologiques, un master en Logopédie et un master en Sciences de l'éducation. Le master en Sciences de l'éducation est, depuis 2013-2014, également offert en horaire décalé. Ces cursus font l'objet de la présente évaluation.

Les pourcentages d'étudiants inscrits dans les différents programmes évalués par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits dans ces programmes, toutes universités en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) confondues, sont les suivants :

	<i>% nombre d'étudiants à l'ULg par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits dans ce programme en FWB (toutes universités)</i>
Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale	22%
Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation Logopédie	19%
Master en Sciences psychologiques	19%
Master en Logopédie	28%
Master en Sciences de l'éducation	23%

Source : CReF (année statistique 2013-2014)

En 2013-2014, l'ULg comptait 20 452 étudiants. La FPLSE comptait 8% de la totalité des effectifs étudiants de l'ULg<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Source : CReF (année statistique 2013-2014).

## Critère 1

### L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

## CONSTATS ET ANALYSE

### [Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 L'établissement a défini et met en œuvre une politique de gouvernance en lien avec ses missions et ses valeurs. La Faculté des Sciences de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation (FPLSE), sous l'impulsion de l'AEQES, a élaboré un dossier d'autoévaluation (DAE). La visite sur site a permis de constater que les programmes 2015-2016 intégraient déjà des modifications importantes liées au décret Paysage. Dans ce contexte, la FPLSE fait face à un ensemble de défis : 1°) création de trois départements et de leurs structures (Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation) ; 2°) mise en place d'une nouvelle organisation de la recherche (unités facultaires et interfacultaires) ; 3°) perspectives concernant une éventuelle réforme de la formation des enseignants (masterisation) ; 4°) modification de l'offre de programmes pour se conformer à la nouvelle loi sur la psychologie clinique, l'orthopédagogie clinique et la psychothérapie ; 5°) accroissement et diversification des publics.
- 2 La situation de la faculté, avec en particulier l'accroissement important des effectifs étudiants et la multiplication des instances exigeant la présence des enseignants, conduit à une situation telle que les missions principales sont mises en danger : les capacités d'encadrement arrivent à saturation ; les activités de recherche risquent d'être réduites et la qualité de la formation est menacée. Le risque le plus important serait l'altération de la qualité de recherche à laquelle s'adosent les formations, alors que cette activité singularise l'université dans son rôle par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur.
- 3 La dynamique actuelle se traduit : 1°) en sciences de l'éducation, par l'accroissement des effectifs étudiants consécutif à la valorisation professionnelle de l'obtention du master ; 2°) en psychologie, du fait du décret Paysage, par la nécessaire réorganisation de l'intégralité de l'offre de formation.
- 4 De nouvelles instances ont été mises en place et leur fonctionnement ne fait que démarrer. Ces instances feront l'objet de régulations sur lesquelles le comité des experts ne peut à ce stade se prononcer. Le nombre grandissant d'instances fait craindre un nouvel accroissement des charges pour tous les personnels.
- 5 Le comité des experts salue l'existence de la CPLU (Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire) qui permet d'intégrer les missions d'enseignement, de recherche de formation professionnelle tout en associant les professionnels.

### **[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]**

- 6 Depuis 2009, l'établissement a intégré la démarche qualité dans sa culture (en atteste la mise en place d'instances spécifiques, comme le SMAQ<sup>5</sup> ou la cellule RADIUS)<sup>6</sup>. La FPLSE, quant à elle, s'est dotée d'une Cellule d'appui à l'enseignement ainsi que d'une Commission facultaire permanente à l'enseignement avec une fonction de pilotage des programmes. Le comité des experts n'a pas relevé, à ce stade, de mentions de mise en relation entre ces différents niveaux.
- 7 La structuration de la faculté avec le rapprochement des trois départements de psychologie, logopédie et sciences de l'éducation ainsi que la réflexion sur des unités de recherche interdisciplinaires peut constituer un facteur d'accroissement de la qualité de la recherche et de l'enseignement qui y est adossé, de par les échanges, les discussions, les mises en commun que cette réorganisation suscite.
- 8 Les étudiants et les professionnels restent cependant insuffisamment impliqués dans la dynamique actuelle de gestion de la qualité des programmes.
- 9 Les relations actuelles de la faculté avec l'IFRES (Institut de formation et de recherche en enseignement supérieur) ne semblent pas apporter les bénéfices que l'établissement pourrait tirer d'une véritable collaboration, notamment avec le département des Sciences de l'éducation qui compte des spécialistes de la pédagogie universitaire et du numérique à des fins de formation.

### **[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]**

- 10 Les modalités de pilotage et de révision des programmes sont en place : en logopédie et en sciences de l'éducation, les programmes ont été revus et semblent donner satisfaction ; en psychologie, les enseignants projettent la refonte du cursus, ce qui nécessitera du temps pour la réflexion et la mise en œuvre de cette refonte. Les modalités de pilotage sont de nature à suivre les évolutions souhaitées par les parties prenantes ou imposées par la loi.
- 11 Depuis plusieurs mois, les enseignants sont soumis à de multiples exigences de changements, consécutives aux modifications légales qui ont pu influencer négativement leur disponibilité pour l'autoévaluation et les ajustements des programmes.
- 12 Des dispositifs spécifiques ont toutefois été mis en place pour prendre en compte les avis des parties prenantes en vue de l'amélioration des programmes : conseil des études, journées « mise au vert », stages de recherche, consultation des jeunes diplômés, professionnels (comme modèles, comme experts, pour l'accompagnement).
- 13 L'établissement compte une structure d'accompagnement et de développement professionnel de ses personnels académiques (IFRES, conseillères aux études).
- 14 De nombreuses enquêtes ont été menées (dans le cadre de l'évaluation SMAQ de 2012), mais peu de mesures pré/post ont pu être mises en œuvre pour s'assurer de la pertinence des changements réalisés.

### **[Information et communication interne]**

- 15 La communication interne est l'objet d'une attention particulière de la part de l'établissement et de la FPLSE. Le site internet de la faculté est en cours de refonte et il est prévu d'en évaluer l'utilisation. L'exigence d'efficacité de la communication interne, dans une période de changement permanent, provoque la multiplication des réunions et des efforts d'échanges pouvant conduire les personnels à une forme d'épuisement.

---

<sup>5</sup> Service de management et d'accompagnement de la qualité

<sup>6</sup> Récolte et analyse des données et informations d'utilité stratégique

16 Les canaux de communication *via* les délégués étudiants semblent apporter satisfaction.

#### *RECOMMANDATIONS*

- 1 L'établissement devra faire des choix stratégiques pour permettre à la faculté de poursuivre ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la communauté. Notamment, faute de pouvoir diminuer les tâches, des augmentations de personnels doivent impérativement être envisagées à court terme pour permettre à la faculté d'assurer la qualité de ses missions et l'augmentation de celles-ci, du fait de la mise en place de formations continues en direction des logopèdes, des enseignants et des psychologues.
- 2 La qualité des missions remplies par la Clinique (à proximité sur le campus du Sart-Tilman) conduit le comité des experts à suggérer l'extension du modèle à d'autres domaines : le travail, l'éducation, l'enfance par exemple.
- 3 Les professionnels jouent un rôle important dans l'encadrement des stages, dans l'accompagnement des étudiants, parfois, dans l'enseignement. Leur reconnaissance institutionnelle reste toutefois insuffisante. Leur représentation dans le cadre de certaines instances et l'accès facilité aux ressources documentaires permettant l'actualisation de leurs connaissances seraient souhaitables.
- 4 Un moratoire est nécessaire dans les réformes de sorte que les enseignants puissent se consacrer à la refonte approfondie des programmes et à leur organisation dans le temps, notamment dans la filière des sciences psychologiques.

## Critère 2

### L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

## CONSTATS ET ANALYSE

### [Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 La pertinence des programmes est assurée par un ensemble de mesures (référentiels, fiches UE, notamment) qui placent l'établissement et la FPLSE au niveau des meilleurs standards européens.
- 2 Il faut souligner la mise en conformité rapide dans le contexte de l'harmonisation européenne des diplômes de psychologie. Le comité des experts note également une approche proactive des révisions de l'offre de programmes pour répondre aux nouvelles dispositions légales qui entreront en vigueur en septembre 2016 (révision en conséquence du cursus ; organisation de certificats d'université en psychologie clinique et en psychothérapie, en lien avec les nouvelles dispositions légales, etc.).
- 3 La CPLU constitue un atout de taille en matière de pertinence des programmes de psychologie et de logopédie pour la formation clinique et la recherche.
- 4 L'adossement des formations à la recherche est conforme à ce qui est attendu des formations universitaires, tant pour les bacheliers que pour les masters.
- 5 L'implication des professionnels des différents milieux d'exercice est réelle dans toutes les facettes des programmes tant pour la réalisation que pour l'amélioration. La faculté met l'accent sur l'articulation des programmes avec les réalités professionnelles (cours, midis pédagogiques) et sur les parcours particuliers des étudiants (horaire décalé, passerelles). La préparation à l'insertion professionnelle fait partie intégrante des programmes de formation. Nonobstant, les interactions avec les professionnels se font généralement sur une base individuelle et avec une intensité variable selon les disciplines. L'interaction entre les tuteurs académiques et les maîtres de stages n'est pas toujours à la hauteur des attentes. On observe que les collaborations se font sous la forme d'une prestation plutôt que d'un partenariat reconnu. Toutefois enfin, les professionnels rencontrés par le comité des experts ont manifesté un grand enthousiasme dans leur contribution à la formation des futurs diplômés.
- 6 Les différentes finalités des masters ont été « calquées » sur les débouchés potentiels, afin de favoriser la lisibilité des programmes en regard des besoins du monde professionnel et des pratiques sociales en la matière.
- 7 En logopédie, des finalités très spécifiques et innovantes sont proposées.
- 8 Le DAE mentionne un faible recours à la VAE<sup>7</sup> et la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants est elle aussi relativement faible. Une cellule Erasmus, récemment mise en place, pourrait corriger cette faiblesse.
- 9 Les étudiants en master rencontrent des difficultés importantes à identifier ce qui est pertinent dans le flux d'informations proposées sur l'insertion socioprofessionnelle.

---

<sup>7</sup> Valorisation des acquis de l'expérience

- 10 Le comité des experts relève les difficultés accrues pour les jeunes diplômés en psychologie clinique à s'insérer professionnellement.

#### **[Information et communication externe]**

- 11 La communication externe se réalise par les moyens habituels (site web, brochures, etc.) aussi bien à l'échelle de l'établissement qu'à celle de la FPLSE.
- 12 Le site web de la FPLSE est présenté comme n'étant pas totalement satisfaisant mais il est en cours de révision, à l'initiative de la direction de la faculté.

#### *RECOMMANDATIONS*

- 1 Le comité des experts reconnaît les stratégies et les efforts déployés par la faculté pour associer les milieux professionnels, et notamment les maîtres de stages. Il recommande néanmoins à la faculté et à l'université de poursuivre dans la voie de la structuration pérenne de partenariats plus visibles et plus valorisants avec les milieux professionnels. Cette valorisation pourrait, par exemple, aboutir à la définition d'un programme de formation continue et à l'accès à des ressources (littérature scientifique, etc.). La création d'une commission facultaire sur les relations avec les milieux professionnels pourrait aussi constituer un lieu pérenne d'échanges.
- 2 Le comité des experts encourage la FPLSE à poursuivre ses efforts de suivi de ses anciens étudiants afin d'améliorer la qualité et la pertinence de ses programmes ainsi que l'insertion professionnelle des futurs diplômés.
- 3 Le comité des experts reconnaît les améliorations apportées dans le programme de bachelier (notamment le cours « *Approche des métiers de psychologue, de pédagogue et de logopède* »), afin de mieux informer les étudiants des débouchés sur le marché du travail. Des mécanismes additionnels d'information et de communication devront cependant être ajoutés et déployés en première année de master pour atteindre les objectifs recherchés.
- 4 Dans le contexte des enjeux stratégiques liés à la nouvelle législation sur la pratique de la psychologie clinique et de la psychothérapie, le comité des experts recommande à la FPLSE de poursuivre dans la voie des solutions déjà identifiées et ce en partenariat interuniversitaire.
- 5 Compte tenu de l'importance stratégique de la CPLU pour la formation clinique et pour la recherche, le comité des experts suggère au rectorat de l'Université de reconnaître son importance pour répondre aux besoins sociétaux locaux ainsi qu'aux besoins inhérents de formation et de recherche. Le comité des experts considère que l'avenir de la CPLU est dépendant de l'octroi des ressources humaines et physiques identifiées par la FPLSE.
- 6 La faible mobilité étudiante sortante incite le comité des experts à encourager la faculté à poursuivre les analyses amorcées avec la cellule Erasmus. L'identification des freins à cette mobilité devrait permettre de développer les outils de promotion et d'encadrement adéquats.
- 7 Le comité des experts soutient la volonté de la faculté de faire de son site web un outil plus ergonomique tant pour les étudiants que pour les autres publics concernés.

### **Critère 3**

#### **L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études**

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

#### *CONSTATS ET ANALYSE*

##### **[Acquis d'apprentissage du programme]**

- 1 La formulation des acquis d'apprentissage se réalise sous la forme d'un remarquable référentiel de compétences par filière.
- 2 Un engagement pédagogique disponible en ligne reprend les acquis d'apprentissage (AA) pour chaque matière.

##### **[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]**

- 3 Le comité des experts reconnaît les efforts importants déployés par la faculté et les départements afin de mettre en œuvre des méthodes pédagogiques innovantes dans un contexte de changements importants (tel que celui induit par le décret Paysage) et de hausse du nombre d'étudiants (insuffisance des ressources). Il soutient les demandes de ressources de la FPLSE à cet égard.

##### **[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]**

- 4 Le comité des experts salue la démarche d'enquête menée en 2012-2013 auprès des étudiants pour évaluer leur expérience des formations, interrogeant :
  - les acquis d'apprentissages issus du référentiel de compétences,
  - le degré d'intensité du travail personnel,
  - le domaine d'appartenance des apprentissages (psychologie et/ou logopédie),
  - la capacité à proposer une illustration.
- 5 Le manque de moyens humains, la taille des groupes et le peu de temps qu'il est possible de consacrer à la coordination sont un frein à la mise en application de méthodes pédagogiques innovantes de proximité.

##### **[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]**

- 6 Les modalités d'évaluation sont connues et communiquées à l'avance, ce qui n'est pas toujours le cas pour les critères d'évaluation.
- 7 Des grilles d'évaluation des stages et des travaux d'initiation à la recherche sont en cours d'amélioration. Néanmoins, le comité des experts note que l'évaluation formative n'a pas toute sa place.
- 8 La faculté est en voie de mettre en œuvre des mécanismes pour vérifier la cohérence des évaluations avec les AA annoncés. Il en va de même du suivi des engagements pédagogiques des enseignants.

## *RECOMMANDATIONS*

- 1 Tout en reconnaissant les avancées de la faculté et des départements en matière d'élaboration d'outils d'évaluation des diverses activités de formation (cours, stages, mémoire), le comité des experts souligne l'importance de poursuivre dans la voie de mise en œuvre d'outils à communiquer aux étudiants et aux évaluateurs dans les meilleurs délais en début de chaque quadrimestre.
- 2 Le comité des experts encourage très fortement la FPLSE et l'ULg à se doter de mécanismes transparents de suivi des engagements pédagogiques des enseignants.
- 3 Les démarches d'évaluation formative mériteraient d'être davantage considérées, y compris avec des effectifs importants, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'acquisition des connaissances et du développement des compétences des étudiants.

## Critère 4

### L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

## CONSTATS ET ANALYSE

### [Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 La politique de ressources humaines de la FPLSE s'inscrit dans celle de l'établissement avec des règles transparentes d'arbitrage des demandes. La FPLSE est engagée dans une politique d'accompagnement des personnels nouvellement nommés.
- 2 L'augmentation du nombre d'étudiants ne s'accompagne pas d'une adaptation du nombre de personnels, ce qui implique une surcharge de travail. Les assistants, dans un statut précaire, voient leur charge de travail augmenter au détriment de leur activité de recherche.

### [Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 3 Les infrastructures et les services offerts aux étudiants comme aux enseignants et chercheurs, dans la description qui en est faite sont au niveau des meilleurs standards européens.
- 4 L'accès à certains matériaux pédagogiques nécessite un investissement financier de la part de l'étudiant, qui peut être lourd pour certains étudiants dont les ressources financières sont limitées.
- 5 La disponibilité de certaines ressources matérielles comme les tests et certains ouvrages de référence n'est pas toujours en rapport avec le nombre d'étudiants. Cela s'explique vraisemblablement par les changements intervenus dans l'organisation générale des enseignements et le reclassement au niveau bachelier de certains cours de master.
- 6 La coexistence de deux plateformes *e-Campus* et *MyULg* est une source de confusion en matière de partage d'informations et de documents de travail, pour les enseignants comme pour les étudiants.

### [Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 7 La disponibilité du corps académique est unanimement reconnue par les étudiants.
- 8 Un service d'aide à la réussite existe. Il repose sur un ensemble de dispositions connues des étudiants et communes aux trois programmes, mais reste peu sollicité. Les étudiants qui ont pu en bénéficier en sont satisfaits.

### [Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 9 Les taux de réussite sont connus par filière et par diplôme. La tendance générale est à une augmentation de la réussite au fur et à mesure des années. Le pilotage des programmes ne semble toutefois pas assez s'appuyer sur les outils proposés par le SMAQ et la cellule RADIUS. Les taux de réussite concernant le master de Sciences de l'éducation n'intègrent pas le fait que les étudiants (souvent des professionnels en exercice) étalent leur formation sur plusieurs années.

- 10 La période de passation des questionnaires EVALENS est ressentie comme peu propice à leur exploitation par les étudiants. En arrivant après la publication des résultats, ceux-ci ne sont pas toujours motivés à répondre ; ceux qui ont essayé un échec pourraient ne pas être totalement objectifs ; la réponse à ces évaluations n'apparaît donc pas significative, tout en étant laissée au bon vouloir de chacun.

#### *RECOMMANDATIONS*

- 1 Le comité des experts recommande de veiller à réduire le coût des matériels pédagogiques pour l'ensemble des étudiants et/ou d'informer les étudiants les plus modestes de procédures de soutien qui leur seraient réservées.
- 2 Les complémentarités des deux plateformes mériteraient d'être davantage travaillées (réduction des redondances) et explicitées pour l'ensemble des utilisateurs, dans le but d'obtenir une plus grande efficacité de la communication d'informations et de documents, à moins qu'elles ne soient refondues en une plateforme unique et multifonctions.
- 3 L'évaluation des enseignements par les étudiants, telle qu'elle est pratiquée à l'échelle de l'établissement, nécessiterait d'être modifiée, de façon à garantir une meilleure représentativité des répondants et une plus grande fiabilité des réponses.
- 4 Une meilleure articulation entre les services centraux, tels que le SMAQ, la cellule RADIUS et l'IFRES, et la FPLSE bénéficierait au pilotage des programmes.

## Critère 5

**L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue**

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

### CONSTATS ET ANALYSE

#### [Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 La production du DAE a pu s'appuyer sur une démarche collective, au cours de laquelle l'ensemble des parties prenantes a pu participer, malgré la charge de travail que cela a représenté.
- 2 Le DAE a été diffusé auprès des personnels, qui n'ont pas toujours trouvé le temps de se l'approprier.

#### [Analyse SWOT]

- 3 Une analyse SWOT est réalisée. Elle est détaillée par critère pour les forces et les faiblesses de la faculté et n'entre pas assez dans les détails de chaque programme. Elle fait en outre ressortir les opportunités et les menaces tous critères confondus. Les opportunités ont essentiellement trait aux réformes structurelles engagées et à venir ainsi qu'à la situation géographique du site de Liège. Les menaces relèvent principalement de ces mêmes réformes qu'il faut réaliser dans un contexte financier contraint.

#### [Plan d'action et suivi]

- 4 L'analyse SWOT débouche sur un plan d'action qui s'articule en huit actions dont cinq sont jugées prioritaires. Ce plan n'est toutefois pas assorti des outils classiques de suivi : diagramme de Gantt ou échancier, identification de porteurs ou responsables des actions, livrables ou indicateurs de réussite.
- 5 La visite sur site a permis de constater que les points 1 et 2 du plan d'action initial avaient été engagés et en partie réalisés.

### RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande de profiter de la rédaction d'un projet stratégique pour ré-exploiter les résultats de l'analyse SWOT et redéfinir avec le recul pris depuis la rédaction du DAE les chantiers et leur ordre de priorités.
- 2 Ces chantiers, probablement liés à l'évolution du cadre législatif des métiers cibles et du pôle liégeois, gagneront à être formalisés et complétés par des outils de suivi simples : personnes ressource/responsables, échancier/étapes intermédiaires, livrables, indicateurs de réussite.

## **CONCLUSION**

Au terme de ce rapport, il est important de faire état des bonnes conditions de travail qui ont été offertes au comité des experts. Grâce à l'implication des personnes interviewées, le comité des experts a pu obtenir des informations complémentaires au DAE, qui était déjà clairement structuré.

Il en ressort que la Faculté des Sciences de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège se présente comme une entité engagée dans une double dynamique. Une première dynamique de restructuration de ses départements à l'initiative de ses personnels et de réorganisation de ses instances à la demande des autorités/de la gouvernance de l'université. Une seconde dynamique de réorganisation de ses programmes de formation à la suite de l'application du décret Paysage d'une part, et des évolutions réglementaires qui s'opèrent, d'autre part, sur les terrains d'exercices professionnels des diplômés de la faculté (psychologues cliniciens, enseignants).

Les départements affichent des ambitions scientifiques à la hauteur de la réputation internationale de la recherche qui y est conduite et une volonté de répondre à la demande sociale (décret Paysage, attentes des étudiants, évolution des métiers et des compétences).

Les prochains défis que constituent la maîtrise de la formation des enseignants, des logopèdes, l'allongement de la formation des psychologues cliniciens sont abordés avec une analyse claire des opportunités en matière de développement de l'offre de formation de la faculté, à la fois initiale et continue.

La stabilisation des nouvelles modalités d'organisation de la faculté (départements, conseils, commission, vice-décanat, *etc.*) devrait permettre de relever ces défis par la mise en œuvre du plan stratégique que la faculté élabore et soumet à l'établissement au moment de la visite.

Il reste que les missions de plus en plus nombreuses qui sont confiées aux personnels ne pourront pas être conduites sans une reconsidération sérieuse des moyens nécessaires pour les mener. À défaut, l'établissement court le risque d'affaiblir le niveau de production scientifique qui fait à la fois sa spécificité et sa force, pour tirer pleinement parti des prochaines évolutions.

## EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Politique de gouvernance en cohérence avec les valeurs et les missions de l'établissement</li> <li>⇒ Existence de la CPLU en soutien à la formation et la recherche</li> <li>⇒ Démarche qualité en place au sein de l'entité et relayée par les services centraux à l'échelle de l'établissement</li> <li>⇒ Mise en correspondance des périmètres de l'offre de formation avec des départements disciplinaires</li> <li>⇒ Existence de modalités de pilotage et d'amélioration des formations</li> <li>⇒ Haut niveau scientifique et excellent adossement des formations à la recherche</li> <li>⇒ Bonne implication des professionnels dans la formation</li> <li>⇒ Volonté de préparation à l'insertion professionnelle de la part des équipes pédagogiques</li> <li>⇒ Offre de formation bâtie sur des référentiels de compétences communiqués aux étudiants</li> <li>⇒ Disponibilité des équipes enseignantes</li> <li>⇒ Clarté des modalités d'évaluation des connaissances</li> <li>⇒ Haut standard en matière d'infrastructure mise à disposition des étudiants</li> <li>⇒ Existence de modalités de soutien aux étudiants en difficulté</li> <li>⇒ Analyse SWOT et actions correctrices adoptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ajustements à opérer entre les différentes instances de régulation et de prise de décision afin d'éviter les recouvrements et redondances</li> <li>⇒ Nécessité d'impliquer davantage les professionnels et les étudiants dans la dynamique de gestion de la qualité des programmes</li> <li>⇒ Reconnaissance institutionnelle des professionnels insuffisante</li> <li>⇒ Faible recours la VAE</li> <li>⇒ Interaction avec les milieux professionnels davantage sous la forme d'une demande de prestation que d'un véritable partenariat</li> <li>⇒ Flux et lieux d'accès à l'information trop nombreux</li> <li>⇒ Mobilité internationale en deçà des possibilités</li> <li>⇒ Faible place laissée à l'évaluation formative, compte tenu des effectifs</li> <li>⇒ Nombre de tests et de manuel de référence en deçà de la demande</li> <li>⇒ Matériaux pédagogiques parfois coûteux pour les étudiants les plus modestes et manque d'information sur les possibilités d'acquisition à des conditions préférentielles</li> <li>⇒ Disparité des modalités d'accompagnement des étudiants entre les services</li> <li>⇒ Report de certaines tâches sur les assistants au détriment de leur travail de recherche</li> <li>⇒ Difficultés d'insertion professionnelle connues, notamment pour les étudiants en psychologie</li> <li>⇒ Calendrier d'évaluation des enseignements par les étudiants ressenti comme insatisfaisant</li> <li>⇒ Le plan d'action n'est pas assorti d'outils de suivi et d'indicateurs de réussite</li> </ul>

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Séparation et restructuration de ce qui relève de l'enseignement et de la recherche : mise en place de trois départements, identification d'unités de recherche</li> <li>⇒ Opportunité d'étendre le principe de la Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire au travail, à l'éducation et à la petite enfance</li> <li>⇒ Politique de pôle Liège-Luxembourg</li> <li>⇒ Masterisation de la formation des enseignants</li> <li>⇒ Allongement de la formation des psychologues cliniciens</li> <li>⇒ Demande de formation continue des psychologues, logopèdes et enseignants en poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Hausse des effectifs d'étudiants non suivie d'une hausse de personnels académiques et administratifs</li> <li>⇒ Multiplication des instances de régulation et de décisions et du nombre de réunions nécessaires à leur fonctionnement</li> <li>⇒ Diminution possible de la qualité de la recherche impactant la qualité de la formation</li> </ul>

<b>Récapitulatif des recommandations</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1 La mise en place des différentes instances de prise et de régulation des décisions en matière de pilotage des programmes, consécutive à la réorganisation des départements, nécessitera vraisemblablement des ajustements de façon à ne pas multiplier les réunions et à éviter les recouvrements et redondances.</li> <li>2 Le modèle de la CPLU mériterait d'être étendu à d'autres domaines couverts par la FPLSE.</li> <li>3 La reconnaissance institutionnelle accordée aux professionnels pourrait être renforcée (commission, partenariat, accès à la documentation scientifique, <i>etc.</i>).</li> <li>4 Continuer dans la voie de l'ouverture aux métiers de la professionnalisation des étudiants.</li> <li>5 Développer une offre de formation continue en direction des psychologues, logopèdes et enseignants en exercice.</li> <li>6 Augmenter la mobilité entrante et sortante des étudiants.</li> <li>7 Ajuster les ressources documentaires aux besoins de la formation.</li> <li>8 Accorder plus de place à l'évaluation formative ou à défaut aux retours d'information en direction des étudiants.</li> <li>9 Clarifier la complémentarité entre les deux plateformes en matière de diffusion de l'information et de mise à disposition de documents en soutien à l'enseignement.</li> <li>10 Assortir le plan d'action d'un échéancier et d'indicateurs de réussite.</li> </ol>



Évaluation du *cluster*  
Psychologie, Logopédie, Éducation  
2015-2016

**Droit de réponse de l'établissement évalué**

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point <sup>1</sup>	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend(ent) le(s) entité(s)  
**CORHAY Albert**

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation  
**ETIENNE Anne-Marie**

<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.